



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1754 du 10 janvier 2025 de l'honorable Députée Madame Djuna Bernard.

1. Quelles mesures ont été prises pour garantir la continuité de l'approvisionnement en cannabis médicinal pendant la transition vers le nouveau contrat avec Tilray Medical ? Des pénuries sont-elles à craindre à court terme ?

Au cours du mois de décembre 2024, un dernier approvisionnement sous l'ancien marché a été effectué (pour les 3 références de sommités fleuries aussi bien que pour les extraits huileux), afin de prévoir un stock suffisant en produits jusqu'aux premières livraisons par les nouveaux fournisseurs dès février 2025.

2. Quel est le volume de stock actuel des sommités fleuries riches en THC, et qu'advient-il de ce stock suite à la modification du programme de cannabis médicinal ?

En date du 16 janvier 2025, le stock restant en sommités fleuries riches en THC auprès du grossiste était de 1,01 kg (sans prendre en compte les stocks internes dans les pharmacies hospitalières). Comme annoncé en amont, la délivrance des sommités fleuries riches en THC pourra se faire jusqu'à épuisement des stocks.

3. Est-ce que des conséquences financières résulteront de la modification des termes du programme de cannabis médical, notamment la suppression des sommités fleuries riches en THC, pour le fournisseur précédent Schroll Medical ? Est-ce que des indemnités ou pénalités liées à la suppression des produits riches en THC du programme sont à payer, dans l'affirmative, de quelles sommes s'agit-il ?

Non, il n'y aura pas de conséquences financières car aucun fournisseur n'a été lésé. Le contrat avec Schroll Medical s'est achevé le 31.12.2024 dans le respect des conditions et le nouveau marché avec Tilray Medical, débuté le 1.1.2025, respecte, comme prévu dans le cahier des charges, les nouvelles modalités du programme.

4. Madame la Ministre ayant annoncé vouloir supprimer également la mise à disposition des sommités fleuries riches en CBD, quelle est la date butoir pour cette mesure ?

L'objectif final sera, à terme, de réorienter tous les patients vers les extraits huileux, pour de nombreuses raisons¹. Le nouveau marché public court jusqu'à fin 2025. L'État, comme expliqué précédemment, respectera tous ses engagements jusqu'à la fin du contrat.

Luxembourg, le 7 février 2025

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez

¹ [Modifications du programme d'accès au cannabis médicinal - Portail Santé - Luxembourg](#)